

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
6<sup>e</sup> Législature

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 3<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 15 Mars 1979.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Information publique.** — Discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 1645).

M. Chirac.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1646).

M. Lauriol, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Discussion générale :

MM. Fillioud,

Leroy,

Foyer,

M<sup>me</sup> Avice,

Constans.

Clôture de la discussion générale.

M. Lecat, ministre de la culture et de la communication.

Passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution.

Article unique (p. 1653).

Amendement n° 4 de M. Baudouin.

*Rappel au règlement* : MM. Dubedout, le président.

M. Charretier.

*Rappel au règlement* : MM. Defferre, le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 1654).

★ (3 f.)

### PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### INFORMATION PUBLIQUE

Discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de l'information publique (nos 901, 903).

M. Roger Chirac. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chirac.

M. Roger Chirac. Monsieur le président, au nom du groupe de l'union pour la démocratie française, je demande une suspension de séance d'environ trois quarts d'heure.

M. Pierre Mauger. Pour vous informer ?

M. le président. La suspension est de droit.

**Suspension et reprise de la séance.**

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à neuf heures trente-cinq, est reprise à onze heures trente.)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Lauriol, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Marc Lauriol, rapporteur.** Mesdames, messieurs, dans une de ces formules qui marquaient sa forte personnalité, Danton a proclamé : « L'instruction, c'est le pain du peuple ».

**M. Alain Bonnet.** Pauvre Danton !

**M. Marc Lauriol, rapporteur.** Aujourd'hui, l'instruction passe par l'information.

L'information joue un rôle capital et déterminant dans une démocratie. Elle reste, elle aussi, le pain du peuple.

En vérité, la liberté de l'information trouve sa base juridique dans la loi de 1881, qui a organisé en France la liberté de la presse. Cette loi était fondée sur des données de fait qui ont considérablement évolué depuis cette époque ancienne.

A l'origine, ces données regroupaient, en gros, deux caractères : d'une part, la recherche et la diffusion de l'information étaient remises à des organismes exclusivement privés, puisqu'il s'agissait uniquement des différents journaux de la presse écrite. La puissance publique était pratiquement absente de la recherche et plus encore de la diffusion de l'information.

Deuxième caractère des données de fait de l'époque : les organes de la presse écrite étaient à la fois nombreux et divers quant à leurs orientations subjectives et politiques. Ainsi, cette multiplicité et cette diversité offraient ipso facto deux garanties. D'une part, la possibilité, pour le citoyen, pour le destinataire du message de presse, de choisir les tendances qui lui étaient offertes, la possibilité de choix constituant l'essence même de la liberté des lecteurs, c'est-à-dire des citoyens, et telle était l'essence même de la liberté de la presse : la liberté du citoyen. D'autre part, l'indépendance des organes de presse, du moins à l'égard des pressions extérieures et, en tout cas, à l'égard de la puissance publique, tant il est vrai qu'une influence extérieure peut s'exercer d'autant plus difficilement que les moyens d'expression sont plus nombreux. A la liberté du citoyen s'ajoutait ainsi celle du journaliste. Et en ce sens, la liberté de la presse de 1881 était double : elle concernait à la fois l'auteur et le destinataire du message.

Depuis 1881, les données sociales ont considérablement changé, et nous pouvons notamment relever trois évolutions.

En premier lieu, la puissance publique est devenue détentrice de renseignements qui comptent parmi les plus importants. L'Etat exerce une emprise croissante sur l'ensemble de la vie des citoyens. Son activité, on l'a assez dit, est devenue tentaculaire.

Pour gouverner une société de plus en plus complexe, l'Etat a été obligé d'édifier tout un système de documentation dont il doit se servir, et qu'il diffuse dans le public au gré de l'opportunité.

Indices de prix, de salaires, de chômage, d'entreprises en difficulté, d'échanges intérieurs et extérieurs, etc., autant de renseignements capitaux, non seulement pour la puissance publique dans l'exercice de ses fonctions, mais aussi pour l'opinion qui veut être informée.

Ce besoin d'information, il faut le souligner, est particulièrement ressenti dans la période difficile, inquiétante, que nous traversons.

Ainsi, aujourd'hui, de différentes parts, nous sont annoncés des indices, des chiffres, qui seraient rassurants pour notre évolution économique en 1979. De tels renseignements sont bien de nature à rassurer les Français. Ils les invitent, en effet, à se montrer patients dans les épreuves présentes dont la fin prochaine paraît ainsi s'annoncer. On mesure à quel point, dans les circonstances actuelles, de tels renseignements jouent un rôle important, capital, qui doit être rappelé ici.

Y a-t-il lieu, dans ces conditions, de vérifier l'exactitude de telles informations ? De toute évidence, oui, car les organismes privés qui diffusent ces informations n'ont pas les moyens d'aller en vérifier l'exactitude. Dès lors que la garantie d'origine leur est assurée et qu'ils peuvent affirmer que le renseignement émane de telle ou telle autorité publique, ils s'arrêtent là et diffusent le renseignement tel qu'il leur a été donné ; d'ailleurs, ils n'ont pas les moyens d'aller au-delà.

Or, il faut le remarquer — et l'on peut le constater autour de soi — un doute plane dans l'opinion sur l'exactitude des renseignements officiels. L'esprit critique et intellectuellement méfiant des Français y est certainement pour quelque chose.

Mais une certaine expérience également. Ainsi, combien d'Airbus l'industrie française produit-elle actuellement ? Est-ce six ou deux par mois ? Selon le ministère auquel on s'adresse, le chiffre varie. La hausse du pouvoir d'achat en 1978 a-t-elle été freinée ou au moins maintenue ? Là aussi, la réponse varie selon le ministère qui donne l'information.

Parlant de la société française de production, M. le Premier ministre a déclaré : « Si le dossier était rendu public, tout le monde comprendrait. » Voilà, en effet, une belle parole. Que n'est-il rendu public !

A un moment où l'on annonce des indices économiques favorables dans un proche avenir, alors que le présent est durement ressenti et que, dans le monde, ni la guerre économique, ni la guerre de l'énergie, ni la guerre des monnaies ne promettent de disparaître, à un moment où le trouble règne dans les esprits, il importe de dissiper les équivoques et d'offrir au public une garantie pratiquement indiscutable d'exactitude de l'information technique officielle ; de ce chef se trouve justifié un premier objet de l'enquête de la commission que nous vous demandons de créer.

Deuxième évolution : depuis 1881 sont apparus, aux côtés de la presse écrite, des moyens nouveaux de diffusion. Il s'est agi, dans les années 30, de la radio et, dans les années 60, de la télévision.

Le taux d'écoute de ces moyens audiovisuels a atteint des chiffres record qui dépassent de loin tous ceux que l'on avait pu enregistrer pour la lecture de la presse écrite. Ainsi, chaque grand quotidien français ne tire qu'à moins d'un million d'exemplaires par jour. En revanche, les journaux télévisés de TF1 et de A2, à vingt heures, réunissent devant les petits écrans près de trente millions de téléspectateurs. On mesure ainsi l'ampleur, la dimension considérable, la diffusion extrême de cette information et par conséquent l'importance et l'acuité des problèmes qu'elle peut poser.

Or ces problèmes existent car, à la différence de ce qui se passe, et surtout se passait, dans la presse écrite, les moyens d'expression audiovisuels sont peu nombreux : trois chaînes de télévision, autant, ou à peine plus, de radios, c'est évidemment très peu !

**M. Robert-André Vivien.** Trop !

**M. Marc Lauriol, rapporteur.** Il ne s'agit pas ici de discuter de la valeur du monopole. Tel ne peut être l'objet d'une commission d'enquête. Il s'agit, plus précisément, d'examiner la prise qu'offrent des organes peu nombreux à des influences extérieures pouvant orienter, voire altérer, l'information.

Il est clair qu'il est beaucoup plus difficile d'agir sur trente ou quarante journaux que sur une ou deux chaînes de télévision. C'est évident : le petit nombre crée en soi la vulnérabilité, la vulnérabilité à toutes les influences, qu'elles soient publiques ou privées.

C'est bien l'indépendance de l'activité du journaliste, si nécessaire à la démocratie dans laquelle elle joue un rôle essentiel, qu'il convient de garantir. Pour cela, il importe que le Parlement s'enquière des conditions dans lesquelles aujourd'hui cette indépendance existe.

Tel doit être le deuxième objet de la commission d'enquête.

Enfin, le dernier objet ressort d'une troisième évolution constatée depuis 1881, qui concerne la presse écrite elle-même.

Alors que, jusqu'à la dernière époque, les journaux étaient à la fois nombreux et de tendances diverses, nous assistons, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, à une réduction sérieuse de leur nombre.

En 1946, il existait 26 quotidiens parisiens et 175 quotidiens de province. En 1976, il n'en restait respectivement plus que 13 et 75.

La perspective n'est pas à l'arrêt de cette évolution. S'y ajoutent, en effet, certains regroupements dont on parle beaucoup.

A l'échelon régional, il arrive souvent qu'un grand quotidien capte à lui seul les neuf dixièmes des lecteurs grâce à des éditions départementales.

**M. Henri Emmanuelli.** A qui la faute ?

**M. Marc Lauriol, rapporteur.** A l'échelon parisien, des « concentrations », voire de véritables « cartellisations » sont, vous le savez tous, d'actualité... et menacent de fausser le jeu normal de la liberté.

**M. Henri Emmanuelli.** Hersant !

**M. Marc Lauriol, rapporteur.** La diversité de la presse écrite est aujourd'hui mise en cause. Voilà une affirmation, mes chers collègues, sur laquelle vous devez, je crois, porter toute votre attention, car le phénomène est grave.

**M. Alain Bonnet.** Qu'avez-vous fait depuis vingt ans ?

**M. Marc Lauriol, rapporteur.** Il ne s'agit pas ici, naturellement, d'empiéter sur les instances judiciaires qui peuvent s'être greffées sur l'ordonnance de 1944 concernant la presse. Vous le savez, une commission d'enquête ne peut pas intervenir dans le déroulement d'une instruction juridictionnelle.

En revanche, en ce domaine comme dans les autres, la réduction du nombre des moyens d'information offrant prise à d'éventuelles influences, il convient que le Parlement vérifie ce qu'il en est et dans quelle mesure la liberté du citoyen est effectivement assurée. D'où ce dernier objet que la commission des lois vous propose d'impartir à la commission d'enquête.

Sur tous ces points, mes chers collègues, c'est bien le Parlement qui doit intervenir. De toute tradition, et selon la Constitution de 1958, le Parlement est à la fois le législateur et le gardien des libertés publiques.

**M. Philippe Séguin.** Très bien !

**M. Marc Lauriol, rapporteur.** Il lui revient donc d'être renseigné en une telle matière.

Et, vu les circonstances et le rôle que doit y jouer l'information des Français, directement concernés et bien souvent anxieux, pour ne pas dire angoissés, il importe d'agir sans aucun retard.

C'est en fonction de ces considérations que la commission des lois, modifiant la proposition de résolution déposée par M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues, vous propose, mesdames, messieurs, un texte comportant trois points et prévoyant donc trois objets pour la commission d'enquête qu'elle vous demande de créer.

J'insiste tout spécialement auprès de vous, mes chers collègues, pour que vous adoptiez les conclusions de notre commission. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Fillioud.

**M. Georges Fillioud.** Prologue : « L'opinion exige de plus en plus d'avoir à sa disposition une information objective, complète et exacte. »

Préface : « Or l'opinion publique considère qu'elle est incomplètement informée sur la politique et les actions des pouvoirs publics, parfois de manière tendancieuse, et même inexacte. »

Ces deux versets sont extraits de l'exposé des motifs de la proposition de résolution du R.P.R. sur l'information, telle que celle-ci a été délibérée, démocratiquement et par téléphone, entre Paris et la Guadeloupe et entre les deux dépositaires de la volonté chiraquienne, l'un parlant, l'autre écoutant. (Applaudissements et rires sur les bancs des socialistes.)

**M. Jacques Delong.** C'est de la jalousie !

**M. Georges Fillioud.** Cette démarche insolite vers la vérité de l'information serait-elle le signe avant-coureur d'un virage à gauche du plus gros des chars de la caravane qu'on appelait présidentielle alors que le conducteur de l'autobus de tête maintiendrait la barre à droite ? Pas sûr ! car il peut y avoir du dépit dans ce coup de volant qui ne serait alors que l'amorce d'un virage soigneusement contrôlé.

En vérité, Jacques Chirac fait savoir par les siens qu'il estime que la République était belle sous l'empire.

**M. Hector Rolland.** Quel empire ?

**M. Georges Fillioud.** Entendez que la République audiovisuelle était bonne sous l'empire chiraquien mais qu'elle l'est moins depuis. Enfin, l'empire est toujours le même. Seulement, à l'époque, il était grand vizir.

Il l'a confessé l'autre jour, avec quelque naïveté, bien que la naïveté ne soit pas son défaut cardinal : « Lorsque j'étais Premier ministre, a-t-il dit il y a deux semaines au club de la presse d'Europe n° 1, j'étais incontestablement mieux compris par les moyens d'information que je ne le suis aujourd'hui ». (Applaudissements et rires sur les bancs des socialistes.)

Ce constat désenchanté vaut révélation. Frappé par l'état de disgrâce giscardienne, voici que le ci-devant Premier ministre entre désormais en état de grâce démocratique.

Et voilà que soudain lui vient la conscience des défauts de l'ensemble des moyens d'information publique que, jusque-là, il n'avait pas perçus.

Allons-nous pour autant refuser au pécheur repentant le droit de reconnaître qu'il s'était trompé ? Certes non, s'il faisait contrition : erreur avouée se pardonne. Mais il ne va pas jusque-là ; il se borne à constater, par exemple, que la télé est devenue giscardienne. Rien à redire à cela ; c'est exact. Il ajoute que cela est fâcheux. C'est vrai aussi.

Mais cela comporte un avantage. La télé, de cette manière, est source d'information originale, spécifique, irremplaçable puisqu'elle nous permet, cinq fois par jour, sur ses trois chaînes, de

savoir exactement ce que pense et ce que veut le pouvoir. De plus, ses versions régionales nous permettent également de connaître ceux qu'aiment nos préfets et ceux qu'ils préfèrent.

Il conviendrait cependant, pour que miséricorde lui soit accordée, que le pénitent convint de ses propres fautes et avouât, dans le même élan de regret, qu'il a quelque responsabilité tout de même dans cette perversion qu'aujourd'hui il a raison de dénoncer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

N'est-ce pas lui en effet qui a signé, présenté, défendu, à cette tribune, en juillet 1974, la loi démantelant l'ORTF et créant la situation contre laquelle il s'élève maintenant ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Didier Julia.** Il n'y a aucun rapport !

**M. Philippe Séguin.** Rien à voir !

**M. Georges Fillioud.** Sans doute parce qu'il a pu, depuis, en mesurer les effets nocifs ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Néanmoins, nous pouvons lui rappeler que ce fut son premier acte de Gouvernement — suivi, hélas ! de pas mal d'autres tout aussi fâcheux. (Sourires.)

A charge de culpabilité, la situation qu'il avait créée n'a cessé, il est vrai, de s'aggraver, en raison de l'application qui en a été faite par un régime qu'il continue pourtant à soutenir. Le giscardisme militant, il faut le reconnaître, a su user habilement des moyens qu'il s'était donnés dès le début de son ère. Il est passé maître dans l'art de gouverner par la capture de l'information. Dans ce domaine, on n'avait pas si bien fait, je crois, depuis l'Allemagne des années 30 qui découvrit l'art du viol des foules ! (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Jacques Chirac, devenu simple maire de Paris, et modeste chef d'une minorité gouvernementale, est le premier à « écouter la différence » ! Jadis, le petit écran lui renvoyait fidèlement l'image du couple uni qu'il formait alors avec Giscard. Voilà que, depuis, l'image s'est troublée et, si l'un des protagonistes demeure, l'autre a été changé. Quand on est sentimental, il est dur de se voir ainsi remplacé. (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Pour les autres spectateurs de ce théâtre, la substitution du second rôle ne modifie guère la pièce, le drame et sa mise en musique. Il leur semble bien entendre toujours la même chanson. En d'autres temps, on aurait dit « blanc bonnet, bonnet blanc ».

**M. Didier Julia.** Marchais ?

**M. Georges Fillioud.** Disons bonnet plus propre, bonnet un peu plus sale : la couleur du bonnet, en tout cas, est toujours la même...

**M. Hector Rolland.** Toujours la vieille rengaine !

**M. Georges Fillioud.** ... à l'intérieur, sauf que la couleur muraille de la flicaille se fait encore plus grisaille !

Ainsi, pour la première fois depuis toujours, on a arrêté, chez lui, un homme de presse, auquel on a passé les menottes. Le 20 février de l'an 1979, 1737<sup>e</sup> jour du septennat du premier président de la première République libérale avancée ! Le suspect ainsi arrêté à son domicile n'était après tout, il est vrai, que le directeur du journal gauchiste Rouge, d'ailleurs condamné à disparaître.

Qu'Alain Bobio se soit trouvé ainsi présumé coupable est dans l'ordre des choses de la vie, dès lors qu'une sorte de juge d'instruction de Besançon, modèle Peyrefitte 79...

**M. Hector Rolland.** Si vous aviez été au pouvoir, qu'auriez-vous fait ? (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Georges Fillioud.** ... avait subséquemment remarqué la similitude des caractères d'imprimerie utilisés par le quotidien de la Ligue communiste et un journal pirate publié par « les Lip » un an et demi plus tôt !

Qu'importe que Bobio n'ait eu aucune responsabilité dans l'imprimerie incriminée ? Il faut bien que justice passe...

Comme elle est passée, plus de dix fois en peu de temps sur *Charlie Hebdo*, autant de fois sur *Le Canard Enchaîné*, sauf à épargner les « plombiers » de la D.S.T. et dix-neuf fois sur *Libération*. On peut toujours, en effet, faire crever un journal qui ne pense pas comme il faut en l'écrasant avec les procès, les amendes et les frais de justice.

**M. Jean Delaneau.** Et les subventions ?

**M. Georges Fillioud.** Tout est bon, y compris l'accusation de pornographie, alors que prospèrent des titres qui font ouvertement métier — et ils y gagnent beaucoup d'argent — de vendre du sexe et de la perversion, tout en continuant à bénéficier des aides de l'Etat pour exercer leur industrie.

Voilà un terrain, parmi d'autres, sur lequel la commission d'enquête aurait à appliquer sa sagacité pour déterminer tout simplement l'usage des fonds publics octroyés à la police.

Quelle part de ces crédits va à la promotion des hommes ? Quelle autre alimente les superbénéfices ou la dégradation de la personne humaine ?

La justice, ailleurs prompt à sévir, est ici indulgente, comme elle l'est à l'égard de quelques empereurs du papier journal qui ont su se concilier les grâces présidentielles pour avoir fait des révérences régaliennes !

**M. Robert-André Vivien.** Comme M. Perdriel ?

**M. Georges Fillioud.** Un citoyen, au-dessous de tout soupçon, illustre la résurgence de tels privilèges, le sieur Bersant, Robert de son prénom, que notre assemblée a eu le déshonneur de compter parmi ses membres. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Jean Feyer, président de la commission.** Il ne venait pas souvent, il faut l'avouer. (Sourires.)

**M. Georges Fillioud.** C'est vrai !

Heureusement, il a trouvé à Neuilly moins d'électeurs que de lecteurs.

**M. Hector Rolland.** Que d'électrices !

**M. Georges Fillioud.** Son passé est garant de son immoralité ! Il a collaboré lorsque d'autres résistaient et, naturellement, il ne résiste pas plus aujourd'hui aux avantages de continuer à collaborer avec les puissants.

Encore un terrain privilégié d'investigations pour la commission qui ferait œuvre essentielle si elle enquêtait sur l'irrésistible ascension de ce personnage...

**M. Jean Castagnou.** Il y en a d'autres !

**M. Georges Fillioud...** et obtenait, tout simplement, que la loi fût appliquée. La loi dispose — il faut bien le rappeler puisqu'on semble l'avoir trop oublié — que le même homme ne peut être patron que d'un seul quotidien. Lui, Bersant, en dirige seize, plus vingt hebdomadaires, quinze magazines, deux agences de presse, une vingtaine d'imprimeries. Il contrôle ainsi 20 p. 100 de la presse quotidienne nationale et 40 p. 100 du tirage des journaux parisiens.

**M. Hector Rolland.** Et la gauche en contrôle combien ?

**M. Georges Fillioud.** Il possède 10 000 employés et réalise un chiffre d'affaires d'un milliard et demi de francs.

La commission d'enquête pourrait s'intéresser utilement à ce personnage, même s'il est peu intéressant et, le sachant giscardien, elle devrait trancher : ou bien cette qualité lui permet de continuer à échapper au droit commun ; ou bien il faut changer la loi pour lui permettre de poursuivre légalement l'exercice de son industrie, désormais en toute sérénité.

L'exemple de ce monsieur est le plus mauvais, mais il en existe d'autres dans la presse...

**M. Henri de Gastines.** Celui de M. Defferre à Marseille ?

**M. Georges Fillioud.** ... auxquels la commission parlementaire pourrait appliquer sa vigilance.

Elle pourrait d'ailleurs commencer son œuvre de libération de l'information par l'institution parlementaire elle-même. On n'en a que peu parlé jusqu'à maintenant, et seulement en commission, mais nos propres mécanismes de relation avec le pouvoir, il faut bien le constater, sont fort rouillés.

Un seul exemple : imaginez que cette commission, si elle voit le jour, réussisse tout simplement à convaincre le Gouvernement de respecter la Constitution et le règlement, imaginez que les ministres se mettent enfin à répondre aux questions écrites des députés dans les délais qui leur sont impartis : quel progrès dans l'information et dans la communication entre l'exécutif et les Assemblées parlementaires ! Quelle transformation si l'exécutif répondait aux quelque vingt mille questions...

**M. Didier Julia.** Il n'y en a pas vingt mille !

**M. Georges Fillioud.** ... restées jusqu'à présent dans les oubliettes !

Bien sûr, il faudrait pour cela, aux cabinets ministériels, des moyens accrus afin d'assurer cette tâche que la loi impose mais que les cabinets méprisent.

Pour accroître ces moyens, je soumets une suggestion à la commission : affecter à cette obligation les honores et les crédits — systématiquement détournés de leur destination — actuellement alloués à l'information ministérielle. Là encore, il y a une riche matière pour enquêter sur le dévoiement des organismes officiels transformés en officines de propagande, au service d'une fraction politique qui n'est même plus l'expression de la majorité.

Considérons, par exemple, le cas du CID — oh, non pas celui de « Rodrigue as-tu du cœur ? », car le cœur n'a rien à faire en l'occurrence — je veux dire, le centre d'information et de documentation, qui a succédé au service d'information et de diffusion, qui a succédé à la délégation générale à l'information, qui a succédé à la délégation parlementaire pour l'information, qui a succédé au comité interministériel pour l'information, qui a succédé au service de liaison interministérielle, tout cela en peu d'années.

Mais qu'importent l'étiquette et le facon, pourvu que le contenu reste le même : c'est toujours le pouvoir, ivre de pouvoir, qui vend son philtre pour donner l'ivresse aux Français.

Il en est certains qui, trouvant bonne jusqu'à maintenant cette potion, se plaignent de son goût amer. Sans doute la dose est-elle devenue trop forte ? C'est le cas pour le premier signataire de la proposition de résolution, M. Claude Labbé, qui prie aujourd'hui pour que l'on essaie un autre traitement.

Sans chanter le même cantique que M. Claude Labbé, nous sommes au moins d'accord avec lui sur la nécessité de changer de médecine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Leroy.

**M. Roland Leroy.** A l'époque de Clemenceau, il suffisait de constituer une commission pour enterrer une question.

**M. Xavier Deniau.** On l'a déjà dit.

**M. Hector Rolland.** La même rengaine !

**M. Roland Leroy.** Mais aujourd'hui, même en omissant leurs forces, MM. Chirac et Labbé ne font pas un Clemenceau et, surtout, les problèmes sont plus vastes, plus complexes, plus graves. Sans doute est-ce pour cette raison qu'ils nous proposent de constituer deux commissions d'enquête !

A cette occasion, il ne faut pas compter sur nous pour répandre l'illusion que vise à créer leur proposition. Hier, Georges Marchais a montré, à cette tribune, que nous n'étions pas de ceux qui parlent, à propos de la politique gouvernementale, d'incohérence, d'incapacité ou d'incompétence ; pas de ceux qui montrent que le Gouvernement se contente de subir le présent, les événements et que le Premier ministre n'est pas un homme responsable ; pas de ceux qui pensent que la politique gouvernementale est une suite d'erreurs ou une succession d'échecs.

Non, nous pensons, au contraire, que nous sommes en présence d'une politique froidement déterminée et cyniquement appliquée, de l'expression d'un volonté délibérée de mettre en œuvre une politique de déclin de la France.

Telle est la vérité ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Cette vérité est grave : il existe en France des forces sociales et politiques qui ont choisi le déclin pour notre patrie, le chômage pour deux millions de travailleurs, la désespérance pour la jeunesse, le malthusianisme pour la science, la recherche et l'enseignement, l'asservissement de notre pays, la soumission de la France et la domestication pour l'information.

Dans le domaine de l'information, précisément, la loi de 1974 n'est pas une erreur.

**M. Pierre Ribes.** Ce n'est pas exagéré !

**M. Roland Leroy.** Cet après-midi, mon ami Jack Ralite démontrera comment ce qui se passe aujourd'hui à la société française de production se trouvait déjà en germe dans la loi de 1974.

Si on consulte de plus près le texte de l'exposé des motifs de la proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur les conditions de l'information publique, on s'aperçoit qu'il y est fait référence à une proposition antérieure datant du 4 juin 1975. Cette proposition, je l'ai recherchée. Portant le numéro 1696, sous la précédente législature, elle a été déposée par le même signataire, c'est-à-dire M. Claude Labbé.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que la proposition de référence était dirigée contre les travailleurs du livre ? Elle visait à défendre M. Amaury qui, à l'époque, faisait entrave à l'application de la législation du travail !

**M. Michel Couillet.** Très bien !

**M. Roland Leroy.** Pourquoi ne pas rappeler aussi que, lors de la dernière discussion budgétaire, s'agissant du budget de la télévision et de la radio, le groupe communiste a été le seul groupe de l'Assemblée — j'ai bien dit le seul — à traiter de l'information ?

**M. Jean Castagnou.** A L'Humanité ?

**M. Roland Leroy.** Je parlerai de *L'Humanité* tant que vous le voudrez.

Vous voulez savoir comment marche l'information ? Voici un exemple.

Au mois de mars de l'an dernier, un parti politique a obtenu près de six millions de voix. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis, son secrétaire général est passé à TF 1 le 29 mai 1978, dix minutes, à 13 heures ; le 9 septembre, dix minutes, à 13 heures, le 13 décembre, dix minutes, à 13 heures.

Au total, en un an, sur la première chaîne de télévision, Georges Marchais a parlé trente minutes ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. Pierre Mauger.** Avant, il passait tous les jours !

**M. Roland Leroy.** C'est vraisemblablement parce que *L'Humanité* a dit la vérité sur la question, il y a cinq jours, que Georges Marchais passera demain à nouveau dix minutes à 13 heures sur TF 1. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

**M. Pierre Mauger.** Il n'y en a que pour lui !

**M. Robert-André Vivien.** M. Marchais passe plus souvent que M. Chirac ! Ne dites donc pas n'importe quoi.

**M. Alain Madelin.** M. Ellenstein passe à la télévision plusieurs fois par semaine !

**M. Roland Leroy.** Précisément, il y a 700 000 communistes qui sont d'accord avec leur parti, mais c'est un fait ignoré à la télévision et à la radio. Dix ou douze d'entre eux s'agitent, et nous avons l'impression que ceux-là campent dans les studios de télévision et à la radio ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** C'est qu'ils ne peuvent pas s'exprimer dans les colonnes de *L'Humanité*. Voilà la vérité.

**M. Roland Leroy.** Voulez-vous que je prenne un autre exemple ? (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mauger.** Oui, nous voulons tout savoir.

**M. Hector Roland.** Si sa machine à calculer n'est pas enrayée !

**M. le président.** Laissez parler M. Leroy, je vous en prie, mes chers collègues.

**M. Roland Leroy.** Voulez-vous que je prenne un exemple qui touche au cœur même des problèmes qui agitent le pays actuellement, celui de la sidérurgie ?

Naturellement, la radio et la télévision nationales ne peuvent ignorer la situation de la sidérurgie. J'ai sous les yeux un recueil, que j'ai confectionné, des commentaires produits sur les chaînes de la télévision et sur les antennes de la radio nationale sur cette question.

Sur le thème « l'acier, c'est fini », les commentateurs déclarent : « La France est coincée entre le marché mondial complètement déprimé et un outillage national très déficitaire ». MM. Barre, Boulin, Ferry ont longuement développé, à la radio ou à la télévision, leurs explications, justifiées d'heure en heure. Ce sont leurs exposés qui fournissent la trame de tous les commentaires et qui justifient l'idée selon laquelle « il faudrait réduire les capacités vétustes et les personnels en surnombre ». On aboutit ainsi à présenter le plan de démantèlement comme un « plan de sauvetage ».

Le Gouvernement, dit-on, a pour souci « de régler en douceur les autres suppressions d'emploi », d'« humaniser les suppressions d'emploi », d'« éviter des injustices », d'« individualiser les mesures », d'« éviter l'autoritarisme ».

Parle-t-on des sidérurgistes ? C'est pour évoquer « une population qui refuse sa mutation, qui rechigne devant les transferts ». Les sidérurgistes ? « Uniquement soucieux d'empêcher les vingt mille licenciements ». Et, à cette description, on oppose les « garanties personnelles de solidarité » prodiguées par le Président de la République.

Parle-t-on des syndicats ? C'est pour en dire qu'« ils ne formulent aucune proposition justifiée », qu'ils « se contentent de dire oui ou non aux propositions gouvernementales ». Aussi un commentateur est-il conduit à parler « d'irresponsabilité » et de « refus têtard du réel », par opposition au pouvoir qui, lui, « avance des arguments et des propositions ».

Le Gouvernement envoie-t-il ses policiers et les syndicats appellent-ils à la riposte ? On se demande, à propos de ceux-ci : « Ont-ils mesuré les risques ? ». La riposte est-elle massive ? On parle de « leaders syndicaux qui courent maintenant après leurs troupes et qui sont débordés ».

Cette façon mensongère, fallacieuse, falsifiée de présenter l'information est-elle un accident ? Non, elle est le résultat d'un encadrement. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Tout le monde le sait maintenant : dès le lendemain des élections législatives nous avons été les premiers à dénoncer à cette tribune le fait que le Président de la République ait placé des hommes de son entourage aux postes décisifs...

**M. Alexandre Bolo.** Des noms !

**M. Roland Leroy.** ... pour « boucler » les moyens d'information et de communication.

Qui ? M. Gouyon-Beauchamp, à la direction de la S.O.F.I.R.A.D., ce qui lui donne la haute main sur Europe 1, M. Yves Cannac à l'agence Havas, pour contrôler R.T.L., M. Michel Bassi directement à Radio Monte-Carlo, M. Roger Bouzinae à l'A.F.P., M. Jean-Philippe Legat comme ministre de la propagande présidentielle. Et je ne parlerai même pas du gendre du Président, lui-même président du haut conseil de l'audio-visuel.

**M. Robert-André Vivien.** Non, secrétaire général !

**M. Roland Leroy.** C'est encore plus efficace !

**M. Robert-André Vivien.** Et intérimaire ! Il prépare d'ailleurs sa campagne.

**M. Roland Leroy.** Cette mainmise sur l'information n'est pas non plus accidentelle. Elle n'est pas le résultat de je ne sais quel appétit apparu pour je ne sais quelles raisons.

C'est une nécessité absolue pour le pouvoir qui fait votre politique : il lui faut dissimuler les objectifs de déclin de la France ; il lui faut rechercher désespérément « le consensus », essayer d'obtenir que les victimes de la politique du grand capital soient volontaires, il lui faut justifier l'intégration européenne et atlantique en la recouvrant de mensonges, il lui faut essayer de faire reculer le parti communiste français.

D'où les manipulations, les falsifications, les mensonges, les silences à propos de notre politique. D'où, aussi, le cynisme, étalé sur toutes les chaînes, du Premier ministre, les propos lénifiants des autres ministres. Pour compléter le tout, voilà que certaines stations régionales de F.R.3 commencent à reproduire les déclarations nationales du Premier ministre ou de tel ou tel ministre si l'activité qu'il contrôle a quelque rapport avec la région.

Où, l'information est contrôlée, oui, elle est manipulée.

Prenez l'exemple de ce qui se passe aujourd'hui même. On veut donner une vision faussée du débat qui se déroule à l'Assemblée nationale. On voudrait à cette occasion discréditer le Parlement, cacher que ce débat n'est pas seulement quelques clowneries qui ne devraient discréditer que leurs auteurs, mais aussi et surtout le combat acharné que nous menons, nous, les députés communistes, car nous sommes des travailleurs, nous luttons comme des travailleurs, à la place que nous devons à leur confiance. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

J'ai déjà évoqué à cette tribune les mesures discriminatoires qui frappent les journalistes communistes. Nous demandons pour eux, non pas un quota dans les chaînes de télévision et de radio, mais simplement que cessent les mesures qui écartent de la télévision et de la radio des journalistes de talent parce qu'ils sont communistes.

Nous avons posé à plusieurs reprises, vous le savez, cette question au Président de la République. Lors de la conférence de presse qui suivit les élections législatives de l'an dernier, celui-ci avait affirmé qu'il n'y avait pas d'incompatibilité, pas d'inconvénient de principe à l'entrée à la télévision de journalistes communistes.

J'en connais quatre, et de talent reconnu, qui ont postulé, fait acte de candidature. Chacun d'entre eux a reçu la même réponse de chacune des chaînes auxquelles il s'était adressé.

Finalement, l'une d'elles, qui s'était, en parole, montrée prête à recevoir les journalistes candidats, a récemment élargi ses effectifs, mais en laissant de côté les journalistes communistes.

**M. Pierre Mauger.** Ils y sont déjà !

**M. Roland Leroy.** Je ne prendrai qu'un seul exemple : celui de Marline Monod, qui est justement considérée comme un reporter international de grand talent, spécialiste des questions de politique étrangère.

Elle a eu un entretien de longue durée avec M. Elkabbach, directeur de l'information à Antenne 2. Celui-ci a volontiers reconnu ses talents et ses mérites incontestés. Il a cependant affirmé, il y a dix jours, dans une interview accordée à un hebdomadaire : « on trouve une participation importante de femmes dans tous les secteurs. Il n'existe qu'un domaine où elles ne sont pas représentées, c'est celui de la politique étrangère ».



« C'est de leur faute, semble-t-il, il n'y a pas de candidales. Ce n'est pas une réticence de ma part : aucun grand reporter femme ne s'est présenté pour traiter des sujets de politique étrangère. » (*Rires sur les bancs des communistes.*)

Quel mépris pour les femmes en général, pour les femmes journalistes en particulier, quel talent dans le maniement du mensonge évident !

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** Si c'est pour parler comme *L'Humanité*, ce n'est pas la peine !

**M. Roland Leroy.** Le comportement du pouvoir à l'égard de l'information, je le dis avec solennité, encourage la dégradation de la profession de journaliste.

Une profession qui devrait être en tous points honorable est souvent entachée par des comportements astucieusement recouverts de références à une certaine « déontologie » qui conduit, par exemple, à donner plus d'importance à des fiançailles dans n'importe quelle cour d'Europe qu'à la lutte des travailleurs pour leurs revendications... (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*) ; qui conduit encore, par exemple, à ce que quelques journalistes peu nombreux s'attribuent le droit de tout dire, au nom de cette « déontologie », même quand ils savent, consciemment, qu'ils utilisent le mensonge, qui conduit encore à un comportement que je considère comme dégradant pour la profession de journaliste.

Qu'on ne compte pas sur le parti communiste, sur ses élus, ni sur ses journalistes pour couvrir des agissements qui visent à justifier des assassins, des bandits de droit commun, et qui prétendent faire passer des interviews comme une information déontologiquement acceptable !

Nous le disons comme nous le pensons : libérer l'information de la tutelle qui pèse sur elle, ce serait aussi libérer la profession de journaliste. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Parlons encore de la presse écrite. Il n'y a pas d'information possible sans pluralisme. Les ordonnances du général de Gaulle de 1944 sont violées chaque jour. Oui, un « homme de presse », comme on dit, et qui siège sur plusieurs bancs de notre Assemblée nationale...

**M. Alain Madelin.** M. Defferre ?

**M. Roland Leroy.** ... viole aujourd'hui les ordonnances de 1944 en cumulant les titres de direction, en dissimulant la provenance des fonds qu'il utilise, en recourant à des prête-noms.

D'autres journaux reprennent les titres frappés d'interdiction par la loi de 1944 parce qu'ils étaient liés à la collaboration. D'autres, enfin, se laissent insulter des capitaux étrangers. Voilà la réalité de la situation de la presse actuellement.

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** Et les comptes de *L'Humanité* ?

**M. Roland Leroy.** Vous voulez les comptes de *L'Humanité* ? Je vais vous les donner.

**M. Alain Madelin.** Et les comptes de la B. C. E. N. ? Ce serait intéressant, monsieur Leroy, dites-nous !

**M. Roland Leroy.** La B. C. E. N. est une banque comme les autres.

**M. Alain Madelin.** C'est une banque soviétique.

**M. Roland Leroy.** Vous voulez que *L'Humanité* ouvre ses comptes ? Je le fais devant vous. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*) *L'Humanité* est actuellement vendue deux francs le numéro, chaque jour.

**M. Pierre Cornet.** C'est cher !

**M. Roland Leroy.** Oui, c'est cher ! Mais pour les raisons suivantes : par exemplaire, 1,18 franc par abonnement normal, 0,32 franc par abonnement de propagande ou de promotion.

Le prix de vente net moyen, après déduction des commissions des N. M. P. et de la T. V. A. qui frappe la presse, est de 1,15 franc. La fabrication coûte 0,89 franc, qui se décompose ainsi : 0,23 franc de papier, 0,66 franc d'impression ; frais de routage, d'affranchissement, de transmission, de fac-similé et d'invendus 0,23 franc par exemplaire.

C'est-à-dire qu'une fois payées la fabrication et la distribution, il reste au journal 0,03 franc par exemplaire pour couvrir les frais de fonctionnement, de rédaction et d'administration.

**M. Alain Madelin.** Qui les paie ?

**M. Roland Leroy.** Si nous incluons les produits de la publicité...

**Un député de la majorité.** Il donne les comptes jusqu'au bout !

**M. Roland Leroy.** Vous pensez bien que si je donne les comptes, je vais le faire en effet jusqu'au bout !

**M. Paul Balmigère.** Ensuite, vous donnerez les vôtres, messieurs de la majorité.

**M. Guy Ducoloné.** Il faut qu'ils les donnent !

**M. Roland Leroy.** Si nous incluons, disais-je, les produits publicitaires, qui allègent nos charges de 0,16 franc par exemplaire, il reste donc 0,19 franc.

Or les frais de fonctionnement se décomposent ainsi : 0,40 franc de rédaction, 0,22 franc d'administration, et nous ne pouvons consacrer qu'un centime à la promotion. Au total donc, pour un produit de 1,31 franc, le prix de revient est de 1,75 franc. Qui paie ? L'hebdomadaire *L'Humanité-Dimanche*, lequel est diffusé à 300 000 exemplaires dont 87 p. 100 sont diffusés bénévolement par les militants du parti communiste. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*) C'est ce qui permet à notre presse de conserver sa liberté et son existence.

Ces comptes, il sont transparents. Ils répondent aux soucis des ordonnances du général de Gaulle de 1944 : notre presse est indépendante à l'égard du pouvoir, indépendante à l'égard des puissances d'argent.

Malheureusement, elle subit le poids de vos lois, des impôts dont elle est frappée, des discriminations qui écarte d'elle la publicité dont bénéficient vos journaux, ce qui rend son existence plus difficile, mais d'autant plus méritoire.

Car si *L'Humanité* n'existait pas, l'opinion française ne connaîtrait pas le document 630 qui révèle les méfaits de l'élargissement de la Communauté économique européenne (*nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*) ; l'opinion française n'aurait pas connu à l'avance ce que *L'Humanité* a révélé, l'augmentation préparée des tarifs de chemins de fer et le licenciement prévu de 30 000 institutrices et instituteurs. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Personne ne saurait, en France, qu'il existe un parti de l'étranger avec sa discipline, ses congrès, sa direction et ses finances, je veux parler du parti populaire européen dont certains ici sont membres. (*Vifs applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** Regardez-vous ! Soyez sérieux ! Si vous parlez de parti de l'étranger, vous parlez sans doute pour vous !

**M. Roland Leroy.** Je parle du parti populaire européen, qui est, je le répète, un véritable parti de l'étranger, avec sa discipline, sa direction, ses finances, ses statuts et ses décisions. (*Vifs applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** J'ai honte pour vous !

**M. Alain Madelin.** Pourquoi *L'Humanité* a-t-elle un compte dans une banque soviétique ? (*Rires sur les bancs des communistes.*)

**M. Antoine Gissinger.** C'est difficile à justifier !

**M. Roland Leroy.** *L'Humanité* a, elle l'a publié, un compte à l'Eurobanque, comme elle en a dans de nombreuses banques. Ce compte ne représente que peu de chose par rapport aux crédits de fonctionnement. Il représente purement et simplement le paiement d'abonnements existant dans un certain nombre de pays qui choisissent cette banque pour effectuer leurs paiements.

Je n'ai pas la manie de fouiller dans les poubelles des banques...

**M. Alain Madelin.** Cela pourrait être intéressant !

**M. Roland Leroy.** ... mais je suis tout près de penser que beaucoup d'autres journaux, y compris des journaux qui appartiennent à M. Hersant et qui sont diffusés plus largement que le nôtre dans les pays qui utilisent l'Eurobanque, y ont des comptes probablement plus importants. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Enfin, le parti communiste est le seul à avoir proposé depuis plus de trente ans maintenant la constitution d'une commission d'enquête sur le financement des partis. Relevez le défi et décidons ensemble de sa création ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

J'ajouterai deux éléments.

Le premier est que prennent place dans l'arsenal d'information et de propagande du grand capital, la presse patronale et les moyens de communication que se donnent les grandes sociétés capitalistes pour justifier de toutes les façons possibles l'exploitation ouvrière. Le second est que votre gouvernement a ajouté un article répressif à la loi de 1974 pour empêcher le développement des radios locales dans notre pays.

Oui, vous avez une attitude peureuse devant les progrès de la science et de la technique et devant l'aspiration à la démocratie. Vous avez peur de la circulation des idées, vous avez peur de la communication, vous avez peur de l'information, vous avez peur de la démocratie !

Et pourtant, tout en France, tout dans le monde, prouve aujourd'hui que l'information est devenue un besoin aussi vital, aussi fondamental que le droit au travail ou le droit au loisir.

Il faut, aujourd'hui, une communication universelle, pluridisciplinaire, pluraliste, un choc constant des idées.

Vous vous efforcez, par tous les moyens, de contenir l'aspiration à la démocratie. La campagne des élections cantonales ne fournit-elle pas prétexte à la télévision et à la radio nationales pour s'opposer aux interventions de caractère politique, au moment où, au contraire, les citoyens auraient besoin d'une plus large information politique et d'une confrontation de points de vue ?

L'époque moderne fournit les moyens de répondre aux besoins d'information et au droit au pluralisme. La télévision, la radio, la possibilité de radio locale et de télévision par câble, l'existence des satellites, la possibilité de transmission de la presse écrite par fac-similé sont autant de moyens que, nous, nous ne craignons pas de voir utiliser massivement parce que nous n'avons rien à craindre de la libre circulation des idées ni de l'épanouissement général de la démocratie.

Une autre politique est possible. Elle suppose d'être largement ouverte sur l'information, sur le pluralisme, sur le choc des idées. Au fond, il faut substituer la vie créatrice à votre bureaucratie glacée.

Il y a deux conceptions de l'information et de la presse. Quant à nous, nous sommes pour une information, pour une presse, pour un journalisme qui répondent à la conscience, et non à la consigne. (Applaudissements prolongés sur les bancs des communistes.)

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** Monsieur Leroy, le jour où je pourrai écrire dans *l'Humanité*, je vous croirai.

**M. le président.** La parole est à M. Foyer.

**M. Jean Foyer.** Mes chers collègues, ce qui est en question aujourd'hui, au travers de cette proposition de résolution d'apparence relativement modeste, c'est un aspect essentiel de la démocratie.

« Quand on est mal informé, on ne peut s'empêcher de mal raisonner » : pourtant l'auteur de cette phrase n'est pas à donner en exemple de la démocratie, puisqu'il est l'archétype des monarques absolus : Louis XIV.

**M. Marc Lauriol, rapporteur.** Il avait tout de même raison !

**M. Jean Foyer.** Mais ce qui n'était vrai au xvii<sup>e</sup> siècle que du monarque, l'est devenu aujourd'hui de tout citoyen puisque désormais c'est le peuple qui est devenu souverain.

Aucun régime n'a invité plus souvent le suffrage universel à s'exprimer que la V<sup>e</sup> République — vingt fois en vingt ans — et la participation politique du citoyen ne se réduit plus désormais au choix d'un représentant mais, de plus en plus, elle touche à la décision sur le fond des affaires. C'est dire l'importance de l'information et la nécessité de son exactitude ou, tout au moins, si l'exactitude est impossible à garantir, celle de son honnêteté.

M. Lauriol, dans son rapport, a excellemment développé la question des rapports entre l'Etat et l'information et le rôle multiforme de l'Etat en la matière à l'époque contemporaine comme producteur, collecteur, « certificateur », diffuseur.

Ces informations déterminent à tous les égards et d'une manière décisive le comportement de nos contemporains, la politique étant par essence un phénomène de psychologie collective.

En tant que diffuseur de l'information, l'Etat contemporain est dans une situation très comparable à ce qu'elle fut lorsqu'il y a près d'un siècle il instituait un service public de l'enseignement.

Il s'agissait alors de faire en sorte que ce service d'enseignement ne tournât pas au service d'endoctrinement des esprits. Il fut alors proclamé cette règle fondamentale du droit républicain de la neutralité du service public de l'enseignement.

Or, de nos jours, le service public de l'information par les moyens de la radio et de la télévision a acquis une puissance encore infiniment supérieure à celle, pourtant considérable, de l'enseignement public.

Ce secteur est soumis à un régime de monopole qui est probablement la moins mauvaise solution, encore qu'il n'en soit probablement point une bonne, et le nombre de personnes qui chaque soir regardent ou entendent les informations donne la mesure de ce que l'on appelle aujourd'hui, d'un terme peu français, son « impact ».

Il importe donc que, désormais, les moyens publics d'information, que détient l'Etat, ne se transforment pas en instruments de propagande.

C'est un problème redoutable à propos duquel, à vrai dire, personne n'est parfaitement innocent. Lorsque j'entendais, il y a quelques instants, les orateurs de l'opposition critiquer sévèrement certains procédés de la radio ou de la télévision, je me posais la question de savoir qui a colonisé France-Culture, poste qui diffuse une prétendue culture, dont je dirai, par litote, qu'elle est au moins « monocolor ». (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Depuis quinze ans, le droit français a accompli des progrès considérables, dont il faut honnêtement reconnaître la portée.

Avant 1964, les services de radio et de télévision étaient purement et simplement des services d'une administration placée sous l'autorité hiérarchique du ministre. On savait donc qui s'exprimait. A partir de cette date, de nombreux textes ont tendu à donner à ces moyens d'expression un statut d'indépendance garantie par un conseil d'administration. Certes, le Gouvernement a le droit de s'exprimer autant qu'il le veut, mais à la condition qu'il « annonce la couleur ».

Si, d'une manière générale, cette organisation est conforme à la raison, il faut bien convenir que son application a révélé plusieurs défaillances graves.

M. Roland Leroy se plaignait que l'on donnât davantage la parole aux dissidents, aux marginaux du parti communiste. Que devrions-nous dire dans le groupe parlementaire auquel j'ai l'honneur d'appartenir ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Et certaines périodes particulièrement sensibles, il y a deux ans, quelque élection municipale, aujourd'hui l'approche des élections européennes ou encore la manière dont a été annoncée, présentée et commentée la demande de convocation du Parlement en session extraordinaire, témoignent à tout le moins d'une absence grave d'objectivité. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

L'environnement de la demande de convocation du Parlement en session extraordinaire en a d'ailleurs été *a posteriori* la justification la plus claire. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mais le mal en est encore augmenté par le fait qu'il me semble discerner une sorte d'interconnexion entre, d'une part, ce service public officiel et, d'autre part, un secteur de presse qui m'a bien l'air d'être une espèce de secteur public à peine camouflé. Aussi, permettez-moi, monsieur le ministre de la culture et de la communication, de vous rappeler cette maxime des anciens Grecs : « C'est de la démesure — *hubris* — que proviennent tous les maux », et qui pourrait plus simplement se résumer par : « Trop c'est trop ! » (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Je me garderai de jeter l'opprobre sur l'ensemble du personnel d'une maison qui est assurément innocent, mais on a un peu le sentiment que se sont constituées des hiérarchies parallèles, que certains qui y ont été placés ont établi des liaisons avec tel ou tel centre de décision et d'inspiration. Faire la clarté sur cette organisation s'avérerait donc nécessaire et la création d'une commission d'enquête parlementaire en était le seul moyen. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.) De plus, celle-ci nous permettra d'envisager les perfectionnements qu'il conviendra d'apporter à la loi pour empêcher le retour à de pareilles pratiques.

En vous proposant de constituer cette commission d'enquête, nous ne menons nullement une bataille politique médiocre ou subalterne. C'est en réalité une grande cause que nous défendons, celle — et ce n'est pas peu de chose — du droit du citoyen à la vérité et, par conséquent, au respect. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à Mme Avicé.

**Mme Edwige Avicé.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, Georges Fillioud a traité des aspects généraux de l'information en France et vous a exposé les préoccupations des socialistes. Je voudrais, quant à moi, revenir sur l'un des domaines les plus importants de l'information, à savoir la télévision, et vous parler des graves menaces qui pèsent sur elle, telles qu'elles apparaissent dans le conflit qui oppose aux pouvoirs publics les travailleurs de la société française de production.

Il n'est pas possible, dans cette affaire, de séparer le problème de l'emploi de celui de l'information. Il n'est pas possible non plus d'ignorer les responsabilités.

En effet, une entreprise, la société française de production, qui participe au service public, fait l'objet d'un plan de « dégraissage » élaboré dans un cabinet ministériel. Des centaines de travailleurs connaissent l'appréhension du chômage et de toutes les conséquences qu'entraînerait pour eux et pour leur famille la perte d'un emploi.

Mais derrière la compression des effectifs envisagée, que rien ne justifie — rien en effet ne justifie le chômage, sinon la volonté politique du pouvoir — se profile la destruction

d'un service public dans la droite ligne de la loi de 1974. Il est pour le moins étonnant d'entendre se plaindre des difficultés de l'information ceux qui ont ici même défendu et voté cette loi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

De quoi s'agit-il ? Par la privatisation des productions télévisées, on vise à assimiler l'information et la culture, destinées à des millions de Français, à une marchandise « concurrentielle », « rentable » — ce sont les propres termes employés par M. de Clermont-Tonnerre — c'est-à-dire une marchandise réalisée au rabais.

**M. Henri Emmanuelli.** Ce que vous dites ne semble pas intéresser certains de nos collègues !

**Mme Edwige Avice.** Si cela ne vous intéresse pas, messieurs, vous pouvez sortir ! Cela intéresse, en revanche, les travailleurs ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Plusieurs députés de la majorité quittent l'hémicycle.*)

Ce sera le sort du plus grand nombre que de se contenter de cette télévision, les privilèges de l'éducation et de la fortune s'arrangeant, quant à eux, pour sélectionner, au dehors, information et culture de classe.

À la télévision, les heures de créations originales ont chuté en quelques années. Les usagers dénoncent de plus en plus fréquemment la médiocrité des programmes. Nos écrans sont envahis par les feuilletons et les films américains. En 1976, les productions, dites de fiction, étaient déjà réalisées à 50 p. 100 par le secteur privé. En 1977 et 1978, la part du privé est passée à 60 p. 100. Certaines sociétés privées ont quadruplé leur chiffres d'affaires de 1975 à 1977, certaines n'hésitant pas, d'ailleurs, à sous-traiter à la S.F.P. dont elles appréciaient le rapport qualité-prix, ce qui est un comble !

La situation de la société française de production préoccupe gravement les socialistes. Nous dénonçons la mainmise du Gouvernement sur un outil de production irremplaçable pour l'exercice du service public. Nous dénonçons la mise en liquidation de cette société au profit du secteur privé par un homme qui vient directement du cabinet du Premier ministre.

Nous disons, avec les travailleurs de cette entreprise, que la situation créée à la S.F.P. est un exemple complémentaire du démantèlement de la télévision et qu'elle porte une atteinte considérable à l'indépendance de l'information.

Par télévision interposée, l'ensemble du pays est soumis à des manipulations. En effet, à travers la privatisation des productions, les idées véhiculées, les messages diffusés cherchent à faire accepter tout un modèle de société qui prend ses références outre-Atlantique et dont le capitalisme est la seule loi.

Au lieu de permettre à la télévision d'exercer sa véritable mission, celle d'un service public de l'information et de la culture, on fait d'elle l'instrument permanent du conditionnement des esprits. Le pouvoir lui donne pour objectif de rendre tolérable une société intolérable qui est fondée sur l'inégalité, la loi du profit et le chômage.

Nous voyons chaque jour davantage se mettre en place cette stratégie qui concerne tous les *mass media*.

Les socialistes refusent la domestication de l'information comme la standardisation de la culture. Ils considèrent que le développement de la communication exige des spectateurs actifs et responsables. Ils demandent le pluralisme de l'information avec, comme condition fondamentale, la protection du service public.

Il faut que de réels moyens lui soient donnés et que de réels contrôles soient possibles pour lui conserver indépendance et qualité.

C'est pourquoi nous demandons le maintien de l'emploi des travailleurs de la SFP avec la garantie d'un volume de commandes des chaînes, assorti d'une planification de ces commandes.

Nous réaffirmons que défendre cette entreprise et ses travailleurs c'est défendre, en France, le droit à l'information et à la culture.

Enfin, devant les décisions arbitraires qui menacent gravement l'avenir de cette société, devant le refus du Premier ministre de répondre à la demande d'explication des socialistes, nous exigeons que les dossiers soient rendus publics et qu'il soit répondu non moins publiquement à des questions précises :

Qui est à l'origine de cette situation ? Qui a démantelé le service public ? A quels intérêts cela profite-t-il ? Quel sera le sort des travailleurs ?

Nous ne nous contenterons pas de vagues investigations. A ces questions, nous voulons des réponses complètes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Constans.

**Mme Hélène Constans.** Monsieur le président, mes chers collègues, notre ami Roland Leroy vient de démontrer, preuves à l'appui, à quel point l'information est unilatérale, tout entière orientée pour servir de relais à la politique du pouvoir, combien elle souffre de l'absence de démocratie réelle et du

pluralisme que suppose la démocratie. L'information aujourd'hui, à quelques exceptions près — la presse communiste — se réduit à la « voix de son maître », à l'écho fidèle du duo présidence de la République et Gouvernement.

Dans les quelques minutes qui me sont imparties, je tiens à souligner que, pour ce qui est du Parlement, les conditions dans lesquelles l'information s'exerce sont tout aussi mauvaises et aboutissent aux mêmes déformations que l'information du public. Et cela en deux sens.

S'agissant d'abord de l'information de la population sur les travaux parlementaires et l'action des députés, les comptes rendus présentés, notamment à la télévision et à la radio nationales, minimisent et déforment notre action et d'abord, bien entendu, les prises de position et les propositions du groupe communiste, comme l'expliquait, il y a quelques instants Roland Leroy. On entend dire que les élus communistes « prétendent », « affirment » et « dénoncent ». Jamais, ou par exception seulement, on ne présente une analyse exacte et objective de nos positions. Quant à nos propositions, sérieuses, réalistes, ou bien elles sont passées sous silence, ou bien elles sont accompagnées de commentaires qui les déforment presque systématiquement.

Le plus souvent, nos questions d'actualité ou nos questions orales sont tuées, ou bien, on cite longuement la réponse de tel ministre, sans même mentionner le nom du député, la nature exacte de la question et l'argumentation qui la fonde.

Faut-il que nos questions gênent, accusent la politique du pouvoir pour en arriver à ces lamentables manipulations !

Autre exemple. Dans un certain nombre de stations régionales de FRT 3, on ignore l'existence des élus communistes, aussi bien pour ce qui est du son que de l'image. On ignore leur action au service des travailleurs et des familles. En revanche, comme Roland Leroy le disait, ces stations servent de plus en plus, surtout depuis quelques mois, de relais pour les discours ministériels prononcés à Paris et qui n'ont rien à voir avec les réalités régionales. Où est donc la démocratie, où est le pluralisme dans tout cela ?

Décidément oui, le pouvoir a besoin de manipuler l'information, de la tronquer, de la déformer pour continuer à asseoir sa domination.

Décidément oui, les communistes ont raison de dire qu'il existe une véritable « guerre idéologique » dont la désinformation de l'opinion est une pièce maîtresse et contre laquelle nous luttons au nom de la démocratie.

Mais je voudrais insister davantage sur les conditions dans lesquelles se fait l'information du Parlement et des parlementaires.

Nous assistons depuis plusieurs années à un abaissement et à une réduction du rôle du Parlement que notre groupe a déjà dénoncée à maintes reprises. Cette tendance est en train de s'aggraver singulièrement. On comprend aisément pourquoi. Avec la persistance, l'aggravation de la crise, le pouvoir giscardien a besoin d'un autoritarisme accru pour maintenir son cap. Les décisions les plus importantes se prennent dans un cercle de plus en plus restreint : à l'Élysée, dans des réunions interministérielles étroitement limitées, ou dans des sommets internationaux : la Guadeloupe, le conseil des ministres de la Communauté européenne, les tête-à-tête entre chefs d'État : MM. Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, par exemple. Tout cela sans que le Parlement français soit seulement informé et, à plus forte raison, consulté.

Autoritarisme, exercice personnel du pouvoir par le Président de la République, l'accentuation de ces caractéristiques va de pair avec la politique d'abandon de l'indépendance nationale, avec la politique d'intégration européenne et atlantique, avec la politique de fuite en avant vers la supranationalité.

La souveraineté nationale et la participation du Parlement à l'exercice de cette souveraineté, dont il est un élément d'après la Constitution, sont foulées au pied pour d'évidentes raisons de classe. Elles sont sacrifiées aux intérêts des multinationales.

Il reste aux députés, élus de la nation — qu'ils soient d'ailleurs de la majorité ou de l'opposition — à ouvrir leur poste de télévision ou de radio et à apprendre les décisions prises à Brême, à Bonn, à la Guadeloupe, sans avoir pu discuter, proposer, décider.

La démocratie n'est plus qu'un mot et qu'un thème de discours. La réalité, c'est l'autoritarisme, le pouvoir personnel au profit d'une caste étroite.

Information et consultation du Parlement ? Les décisions sont prises par le Gouvernement sans discussion ou après un simulacre de discussion. Les décisions sur la sidérurgie en sont un exemple parmi bien d'autres — je n'y insisterai pas puisque les orateurs de notre groupe en ont parlé hier.

En revanche, je rappellerai l'affaire de la sécurité sociale : en décembre dernier, nous avons demandé et obtenu la création d'une commission d'enquête sur la situation de la créa-



rité sociale, qui poursuit actuellement son travail. Le lendemain même, le Gouvernement a décidé une augmentation des cotisations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979, sans attendre le dépôt des conclusions de la commission d'enquête, sans attendre que sa mission d'information soit achevée. Y a-t-il un meilleur exemple du mépris dans lequel le Gouvernement tient le Parlement ? A quoi servent alors les commissions d'enquête ? C'est une question qu'il faut nous poser au moment où nous allons décider de la création d'une nouvelle commission de ce genre.

Le groupe communiste a demandé à maintes reprises que le Parlement voie respecter et renforcer sa mission de contrôle des lois. Mais, pour contrôler, il faut, bien évidemment, posséder toutes les données informatives. Or, pour ce qui concerne les lois de finances, nous ne disposons pas, et de très loin, des informations économiques qui nous permettraient de participer à leur élaboration, à leur discussion et à leur exécution. Pratiquement, le Gouvernement en garde le monopole. Lorsqu'un rapporteur spécial ou pour avis pose des questions aux ministères pour l'établissement de son rapport, les réponses ne viennent pas toujours ou sont incomplètes. Les documents d'exécution du budget manquent de précision ou sont inexistantes.

Autre exemple : trop de questions posées par les députés restent sans réponse ou reçoivent des réponses évasives quand il ne s'agit pas de faux-fuyants ou de diversions anti-communistes caractérisées, comme celles auxquelles nous avons assisté lors de la dernière session dans cet hémicycle même.

A la fin du mois de janvier 1979, sur 3 000 questions écrites posées depuis le début de la législature par notre groupe, 1 100 n'avaient pas reçu de réponse. Et aux questions d'actualité ou aux questions orales, combien de fois le ministre intéressé répond-il à côté, volontairement selon nous ?

D'une manière plus générale, les députés sont loin de disposer de toute la documentation dont ils ont besoin. Les ministères et les organismes gouvernementaux nous inondent, certes, de brochures diverses, mais celles-ci relèvent uniquement de la propagande et non de l'information ou de l'étude. En revanche, nous ne recevons pas systématiquement les avis du Conseil économique et social, les dossiers d'intérêt général de l'administration ou les études et recherches effectuées à la demande du Gouvernement.

Le Parlement est donc sous-informé ou non informé. Et ce n'est pas un hasard. En effet, pour poursuivre sa politique contraire aux intérêts des travailleurs, sa politique d'abandon de l'intérêt national et de déclin de la France, le Gouvernement a besoin de l'autoritarisme, d'une personnalisation accrue du pouvoir, de l'ombre, du silence, d'une information vassalisée, de l'abaissement du rôle du Parlement et d'une mise en cause des pouvoirs législatifs et de contrôle que ce dernier tient pourtant de la Constitution. Tout cela va de pair.

La Constitution n'est certes pas un modèle de démocratie en ce qui concerne le rôle accordé au Parlement. Pourtant, la faible parcelle de pouvoir qui lui est dévolue est encore estimée trop importante et est mise en cause par le Président de la République et son Gouvernement.

Notre groupe a formulé des propositions pour parvenir à une information complète et étendue des députés. Bien qu'elles ne viennent pas en discussion, je veux en rappeler le contenu, en espérant qu'elles seront discutées lors de la session de printemps.

Des débats suivis de vote doivent être organisés sur toute question d'intérêt national et d'orientation politique. Il faut renforcer le droit d'information des députés, et c'est ainsi que les commissions parlementaires devraient pouvoir consulter le Conseil économique et social, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes et les différents corps d'inspection et de contrôle sur une proposition ou sur une question précise. De plus, les études et recherches établies à la demande du Gouvernement, les dossiers d'intérêt général de l'administration doivent être mis à la disposition de chaque parlementaire pour faciliter son travail.

Les séances des commissions permanentes et des commissions d'enquête devraient être publiques, et les députés qui n'en sont pas membres devraient pouvoir participer à leurs travaux, sans droit de vote, bien entendu.

Enfin, il convient de renforcer les pouvoirs de contrôle des députés sur l'application des lois.

Le groupe communiste agira pour que ces propositions aboutissent et pour que le Parlement puisse jouer pleinement son rôle en toute connaissance de cause. Mais nous savons bien que le pouvoir actuel ne cédera pas de son plein gré. La pleine lumière ne sied pas à une politique de crise et de mauvais coups pour la France et les Français. C'est pourquoi nous, communistes, nous continuerons à informer nos concitoyens sur le terrain, en luttant avec eux, en leur faisant prendre conscience des réalités que vous leur cachez, en leur montrant la voie à suivre pour changer de politique. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

**M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, le Gouvernement n'a pas à intervenir longuement dans la discussion d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête, puisque ce sont évidemment les travaux de celle-ci, si l'Assemblée la juge utile, qui prépareront un débat renouvelé sur les conditions de l'information publique.

Je tiens simplement à assurer l'Assemblée que, comme le Gouvernement s'en est fait une règle en la matière, il participera de la manière la plus complète à l'information du Parlement dans ce domaine.

**M. Alain Bonnet.** Et il dit ça sans rire !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Dans le seul domaine de l'information, j'ai répondu personnellement, depuis sept mois, à 127 questions écrites, à dix questions orales, dont deux avec débat. A l'occasion de la discussion budgétaire, j'ai fourni 790 pages de réponses aux questions des parlementaires, dont 124 pages de réponses au seul questionnaire de M. Robert-André Vivien, trente-deux à celui de M. Le Tac et 187 à celui de M. de Préamont. Le débat sur les crédits de l'information a duré plus de six heures, celui qui concernait le budget de la radio et de la télévision plus de vingt heures. J'ai été entendu pendant plus de quinze heures par les commissions des assemblées. Enfin, la délégation parlementaire pour la radio et la télévision m'a entendu à plusieurs reprises.

C'est dire que le Gouvernement ne s'est pas, depuis six ou sept mois, dérobé aux questions que l'Assemblée pouvait souhaiter lui poser en matière d'information, et que si la commission d'enquête est instituée par une décision qui n'appartient qu'à vous et que vous prenez souverainement, il observera la même règle de conduite. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution dans le texte de la commission est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

#### Article unique.

**M. le président.** « Article unique. — Il est créé, en application de l'article 140 du règlement, une commission d'enquête de trente membres chargée de recueillir tous renseignements sur :

« 1<sup>er</sup> Les garanties d'exactitude qu'offrent les informations communiquées par les pouvoirs publics, notamment dans les domaines politique, économique et social ;

« 2<sup>o</sup> Les conditions dans lesquelles est effectivement respectée l'indépendance de l'information diffusée sur les chaînes de radio et de télévision ;

« 3<sup>o</sup> Les effets des opérations de concentration de certaines entreprises de presse écrite sur l'indépendance des organes de cette presse à l'égard des pressions ou orientations dont ils peuvent être l'objet.

« Cette commission soumettra des conclusions tendant à garantir en tant que de besoin la liberté et l'exactitude de l'information en ce qui concerne chacun des trois points ci-dessus. »

MM. Baudouin, Charretier et Piel ont présenté un amendement n° 4 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article unique :

« Il est créé, en application de l'article 140 du règlement, une commission d'enquête de trente membres chargée de recueillir des renseignements sur :

« 1<sup>er</sup> Les conditions dans lesquelles sont élaborées par les administrations et les établissements publics les informations économiques, financières et sociales ;

« 2<sup>o</sup> Les conditions dans lesquelles sont effectivement respectées la liberté et l'objectivité de l'information diffusée sur les chaînes de radio et télévision.

« Plus généralement, cette commission soumettra des conclusions tendant à garantir en tant que de besoin la liberté et l'exactitude de l'information publique. »

**Rappel au règlement.**

**M. Hubert Dubedout.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Dubedout, pour un rappel au règlement.

**M. Hubert Dubedout.** Monsieur le président, nous aimerions savoir dans quel ordre vous allez appeler les amendements. Il est de règle, je crois, d'appeler d'abord les amendements qui s'éloignent le plus du texte proposé. Si l'amendement n° 4 est adopté il nous sera difficile de « recadrer » les nôtres.

**M. le président.** Mon cher collègue, j'appelle d'abord l'amendement qui propose une nouvelle rédaction de l'ensemble de l'article. Je crois d'ailleurs que vos amis et vous avez été informés de son dépôt il y a plus de quarante minutes. Il n'est pas douteux que si cet amendement est adopté, les autres amendements tomberont. C'est ainsi, je n'y peux rien.

**Reprise de la discussion de la proposition de résolution.**

**M. le président.** La parole est à M. Charretier, pour défendre l'amendement n° 4.

**M. Maurice Charretier.** Monsieur le président, cet amendement est clair et il se justifie par son texte même.

**Rappel au règlement.**

**M. Gaston Defferre.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Defferre, pour un rappel au règlement.

**M. Gaston Defferre.** Monsieur le président, nous nous trouvons en présence d'un problème qui est à la fois réglementaire et politique.

La commission proposait un article unique comportant trois paragraphes. Or voilà qu'est mis en discussion un amendement déposé par MM. Bandonia, Charretier et Piot qui propose une nouvelle rédaction de l'article unique qui ne comprend plus que deux paragraphes dont l'un s'écarte du texte de la commission.

La vérité est qu'après une longue suspension de séance un accord politique est intervenu entre l'UDF et le RPR, qui faisaient semblant de se quereller. Les choses sont maintenant très claires : après avoir demandé la constitution d'une commission d'enquête, on cherche à l'étouffer et à l'empêcher de procéder à ses travaux.

L'amendement qui vient d'être déposé a pour objet de nous empêcher de présenter les nôtres et de dénoncer la combinaison qui a été mise au point ce matin.

Dans ces conditions, je demande une suspension de séance pour permettre à mon groupe de délibérer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La suspension de séance est de droit. Compte tenu de l'heure, je pense que nous ne pourrions pas achever la discussion ce matin.

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas la faute de la majorité !

**M. le président.** Monsieur Defferre, pourrions-nous la reprendre à quinze heures cet après-midi ?

**M. Gaston Defferre.** La suspension de séance qui a eu lieu au début de la matinée et qui n'était pas prévue a duré deux heures. Je ne peux prendre l'engagement que mon groupe sera présent dans l'hémicycle à quinze heures. Ces messieurs ont pris leur temps pour monter leur opération. Nous ferons de même pour délibérer.

— 2 —

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion des conclusions du rapport n° 903 de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution n° 901 de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de l'information publique. (M. Marc Lauriol, rapporteur.)

Discussion des conclusions du rapport n° 902 de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution n° 900 de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage. (M. Philippe Séguin, rapporteur.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.